



Journée de Sensibilisation à l'accès au droit : L'exemple du Droit de la protection de la nature

Le Samedi 12 Octobre 2013
au Centre Nature La Loutre (Verneuil-sur-Vienne-87)

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Sources et Rivières du Limousin, la cellule juridique de Limousin Nature Environnement, avec le soutien de France Nature Environnement sont heureux de vous inviter à une journée de sensibilisation à l'accès au droit, à travers l'exemple du droit de la protection de la nature.

L'objectif de cette journée est, en lien avec les agents publics chargés de la police de l'environnement, de comprendre l'organisation de nos polices de l'environnement, de nos juridictions, tout en abordant des exemples tirés du droit de la protection de la nature auxquels sont fréquemment confrontés les bénévoles des associations naturalistes membres du réseau FNE.

Intervenants :

- Antoine Gatet : Juriste SRL, animateur de la cellule juridique de LNE et membre du RJ de FNE
- Agents de l'ONCFS et de l'ONEMA Limousin
- Agents des services administratifs de l'environnement Limousin (DDT)

Programme

9h00-9h30 : Accueil des participants – Café

9h30-10h15 : **Rôle et organisation de la Police de l'Environnement / rôle des associations** (différences police administrative et police judiciaire, rôle d'alerte des asso.)
Antoine GATET, SRL/LNE

Partie 1 : La protection des espèces naturelles

10h15-11h : **Le droit des espèces protégées, droit de chasse et piégeage**
(Protection des espèces naturelles, mécanisme de dérogations exceptionnelles, incriminations pénales en cas de non respect)

David COLMAN, ONCFS 87 et Philippe GOURSAUD, ONCFS 87

11h-11h45 : **Comment agir devant la justice administrative et pénale pour assurer le respect du droit des espèces protégées** (organisation des juridictions, actions devant le juge administratif, actions devant le juge pénal)

ANTOINE GATET

11h45 -12h30 : **Questions - débats**

12h30-14h Repas – **Buffet offert par les associations**

Partie 2 : la protection des milieux naturels sensibles

14h00-14h45 : **Le droit relatif à la protection des zones humides**
(Définition des zones humides, protection et incriminations pénales)
Antoine GATET, SRL/LNE

14h45-15h30 : **Les règles d'utilisation des pesticides**
(Commercialisation, Zones de Non Traitement, incriminations pénales)
Bernard TEILLAUMAS, ONEMA 87

15h30-16h15 : **Comment agir devant la justice civile pour assurer le respect du droit de la protection des milieux naturels sensibles** (organisation des juridictions civiles et actions devant le juge civil)

16h15-17h : **Questions-débat**

17h-17h30 : **Bilan-définition du programme de la prochaine journée de sensibilisation**

Participation ouverte uniquement aux membres des associations affiliées à LNE à jour de cotisation. Le nombre de places étant limitée, et afin de pouvoir organiser au mieux la logistique, merci de bien vouloir nous confirmer par mail, par téléphone ou par courrier (avec retour du bulletin d'inscription suivant), votre participation à cette journée d'information et d'échange.

Nom :
Prénom :
Courriel :
Tél :

Association/Organisme/Titre individuel :

Participera à la journée de sensibilisation : *Oui/Non*

Participera au buffet : *Oui/Non*